

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLEIRY

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

03 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Hélène ANSELME, 1ère adjointe au maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de membres votants : 12
Date de la convocation : 26 mai 2025

PRÉSENTS : Mmes Hélène ANSELME, Christine NICOLET-DIT-FELIX, Adjointes, Mmes Renée RICHARD, Elisabeth DEAL, Elodie POIRIER, Conseillères Municipales, Mmes Danielle MANIGAND, Bernadette JACQUEMOUD, Mrs Olivier MAZILLE et Raphaël MAHOT, Membres Extérieurs.

POUVOIRS : M. Claude LEPERS à Mme Elodie POIRIER, Mme Giovanna VANDONI à Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, Mme Alexandra DALLIÈRE à Mme Elisabeth DEAL.

EXCUSÉ : M. Alban MAGNIN.

ABSENTE : Mme Laurence OHEIX.

Mme Renée RICHARD a été élue secrétaire de séance.

DCCAS20250603 - 04

OBJET : AIDE AUX FAMILLES : PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX LICENCES JUDOKAS

Mme Hélène ANSELME, rapporteur, expose que le club de judo de Saint-Julien-en-Genevois AGJ 74 souhaite mettre en place le « Judo solidaire » à compter de septembre 2025, afin de permettre l'accès à ce sport.

Ce programme sera ouvert à 20 jeunes sur le Dojo de Saint-Julien-en-Genevois, et à 10 jeunes sur le Dojo de Valleiry. Le club offre les frais d'inscription, les cours et l'équipement (environ 350 euros par judokas). Il est demandé au CCAS des communes de prendre en charge le montant de la licence de 46 euros par judokas.

Cette aide sera limitée pour 10 enfants maximum pour lesquels la participation du CCAS serait la suivante :

- Prise en charge de la licence de 46 euros par judoka ;
- Participation à hauteur de 100% pour les familles dont les tranches de quotients familiaux s'élèvent de 0 à 1 500 euros.

Entendu cet exposé, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de participer financièrement tel que proposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS,
Alban MAGNIN.